

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE, NOIRAIGUE

Maître de l'ouvrage : Madame et Monsieur Wolf

Réalisation : 2015

Description

Expertise sur la faisabilité de remettre en fonction la roue à augets existante d'une ancienne clouterie d'un bien-fonds afin de produire de l'électricité destinée à la consommation interne et pour la réutilisation de la force hydraulique de la roue comme élément faisant partie du petit musée local se trouvant dans l'immeuble du bien-fonds.

L'analyse hydraulique comprenait le calcul de l'écoulement d'eau sur le canal en bois et la capacité de la roue à augets pour produire de l'électricité en présence d'un turbinage externe selon les diverses alternatives d'autorisation pour le prélèvement d'eau ; des aspects légaux ont été pris en compte, tels que la Loi sur la Protection des Eaux (LPEaux), la Loi sur la Protection et la Gestion des Eaux (LPGEaux), ainsi que l'ancien droit de l'eau de la parcelle datant de 1912.

Des mesures du débit au salinomètre ont été effectuées afin de comparer les résultats avec ceux de la station limnimétrique située à proximité, de même que l'élaboration de rapports pour évaluer les éventuels impacts sur la faune invertébrés présente sur le cours d'eau.

Le but de cette étude visait à avoir une justification technique pour la demande de concession d'utilisation de la force hydraulique d'un cours d'eau du domaine public cantonal.

